



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Trente-quatrième session**

Genève, 15-17 septembre 2021

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Développement de réseaux ou de liaisons de transport :**Projets d'autoroute transeuropéenne
et de chemin de fer transeuropéen****Rapport sur l'état d'avancement du projet d'autoroute
transeuropéenne Nord-Sud (TEM)****Communication du Directeur du projet TEM****I. Activités menées dans le cadre du projet d'autoroute
transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et résultats obtenus
en 2020**

1. Le programme de travail du projet TEM pour 2020 comprenait les tâches suivantes :
 - a) Renforcement des capacités des États participant au projet TEM, par la présence aux ateliers et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans les domaines suivants :
 - Développement de réseaux et stratégies de financement ;
 - Compétences pratiques du sous-secteur routier dans les pays participant au projet TEM ;
 - Capacité de réaction face aux évolutions observées dans les transports et sur le plan économique.
 - b) Production de rapports et de résultats de grande qualité comme suite aux ateliers organisés, sur des thèmes étroitement liés aux questions indiquées ci-dessus, avec la participation de représentants des États participant au projet TEM.
 - c) Efficacité et efficience accrues du projet TEM, tant pour les pays participant au projet que pour les autres pays, grâce à une coopération active avec les partenaires européens et américains, fondée sur le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques et sur la coopération.



2. En 2020, les principales activités et réalisations du projet TEM ont été les suivantes :
- a) Rapports et publications
- Conformément au plan stratégique du projet TEM et aux décisions du Comité directeur, quatre rapports ont été établis en 2020 :

Compétences pratiques

Domaine stratégique et thématique	B.1 : Fonctionnement et financement de la gestion nationale de l'infrastructure routière B.3 : Conditions nécessaires à la mise en place de partenariats public-privé (PPP) efficaces dans le domaine de la construction et de l'entretien des routes
Titre	Business model for road sector/ TEM network considerations and recommendations
Objet et portée	Ce rapport passe en revue les solutions juridiques et les modalités d'organisation notamment appliquées dans les pays participant au projet TEM en matière de gouvernance et de financement des routes publiques. Cet examen porte sur les solutions et modèles de financement par les recettes publiques choisis par divers États membres pour les infrastructures routières ainsi que sur les pratiques et les modalités d'organisation des administrations routières nationales de certains pays, en particulier sur leur cadre organisationnel et juridique. Dans le rapport, on s'intéresse notamment aux montages choisis par les administrations routières nationales, à la répartition des responsabilités aux niveaux ministériel et administratif, aux méthodes de financement des activités des administrations routières nationales, par exemple au moyen de partenariats public-privé (PPP), ainsi qu'aux conditions nécessaires à la réussite à ces projets de PPP, et enfin aux pratiques et modalités d'organisation de différents pays pour la perception et le règlement des redevances de péage sur le réseau routier.
Situation au 31/12/2020	Rapport en instance de publication

Compétences pratiques

Domaine stratégique et thématique	C.2 : Mesure, collecte et gestion des données dans la gestion des infrastructures routières.
Titre	Tools for asset management: TEM recommendations for road operators
Objet et portée	Ce rapport définit les notions de gestion des actifs, de système de gestion des actifs et d'outils de gestion des actifs, qu'il adapte aux autorités du secteur routier. La gestion des actifs est définie comme un processus de création de valeur, tandis qu'un système de gestion des actifs est un ensemble de procédures, de processus, de compétences et d'outils (notamment informatiques) permettant aux administrations routières de mener à terme leur processus de création de valeur. Le rapport montre comment certains outils s'articulent et les met en regard des pratiques des exploitants des infrastructures routières.

Compétences pratiques

Il s'appuie sur les résultats des ateliers consacrés aux pratiques liées à la gestion des infrastructures routières dans les pays participant au projet TEM, et contient également une évaluation de haut niveau de la maturité de la région TEM en matière de gestion des infrastructures routières. Cette évaluation permet de formuler des recommandations aux États participants sur les activités à mener en vue de l'amélioration constante des services assurés par le réseau TEM de base.

Situation au 31/12/2020 Rapport soumis pour publication

Compétences pratiques

Domaine stratégique et thématique D.2 : Méthode de modélisation des données sur la construction dans le contexte des besoins de l'administration publique des routes

Titre BIM for road infrastructure: TEM requirements and recommendations

Objet et portée Les organismes du secteur public sont de plus en plus soumis à des contraintes législatives et à la pression de la concurrence, ce qui les oblige à repenser leurs relations avec leurs usagers et leurs clients en articulant principalement leur politique d'amélioration de l'efficacité organisationnelle sur l'affichage de leur souci de satisfaire cette clientèle. La création de valeur étaye le développement d'une telle attitude, et c'est une exigence à laquelle davantage d'organismes du secteur public se plient aujourd'hui. Cela vaut pour tous les secteurs de l'économie, y compris le sous-secteur routier.

Dans la société moderne, les infrastructures routières sont devenues un élément essentiel de la vie quotidienne. Les usagers de la route, les entreprises de logistique ou les organismes de transport public ont besoin d'infrastructures routières fiables et sûres pour effectuer leurs déplacements ou pour organiser le transport des personnes ou des marchandises à plus grande échelle.

Les administrations routières doivent planifier, construire, entretenir et exploiter correctement les infrastructures routières afin de créer de la valeur pour leurs clients.

Pour atteindre ces objectifs, elles doivent adopter un système adapté de création de valeur reposant sur :

- Une sélection de projets fondée sur des données factuelles ;
- La rationalisation de l'exécution des projets ;
- La meilleure utilisation possible des routes existantes ;
- L'amélioration des capacités ;
- Un financement adéquat.

Situation au 31/12/2020 Rapport soumis pour publication

Compétences pratiques

Domaine stratégique
et thématique

Titre 2019 TEM Network Report (Rapport 2019 sur le réseau TEM)

Objet et portée Le rapport 2019 sur le réseau TEM s'inscrit dans la continuité des activités TEMSTAT du projet TEM, qui font partie intégrante du projet depuis son origine. Pendant de nombreuses années, les données relatives au réseau TEM ont été recueillies et présentées sous forme de cartes, mais n'ont jamais été décrites ni fait l'objet d'un rapport exhaustif. Le principal objectif de ce rapport est de décrire et d'évaluer de façon claire le réseau TEM de base. On y trouvera des données relatives à la situation du réseau, aux plans de développement, à la sécurité routière et au passage des frontières, ainsi que des données générales sur les transports.

Avec ce rapport, les États participant au projet TEM entendent mettre au point un ensemble de données stable permettant de suivre les tendances et de détecter les changements annonciateurs de l'évolution future du réseau TEM de base. Ce document constitue une excellente source de données et d'informations pour les gouvernements, les administrations routières nationales et toute partie intéressée par le secteur routier et les infrastructures routières. Il peut servir de base à de nouveaux projets communs entre les États participant au projet TEM, axés par exemple sur l'élimination des lacunes et des disparités dans le réseau ou sur l'amélioration des services en matière de transport aux points de franchissement des frontières.

Le rapport sur le réseau TEM est une publication bisannuelle dans laquelle toutes les données accessibles relatives au réseau TEM sont rassemblées et évaluées.

Situation au 31/12/2020 Rapport établi sous sa forme définitive

b) Contributions aux activités des groupes de travail de la CEE

- À la 115^e session du Groupe de travail des transports routiers (SC.1), le Directeur du projet TEM (M. A. Maciejewski) a présenté les domaines dans lesquels le SC.1 et le projet TEM pourraient mener des activités communes, à savoir :
 - Les stratégies de gestion de l'utilisation des routes appliquées par les exploitants des infrastructures routières et leurs effets sur le transport routier ;
 - La facturation aux usagers ;
 - La sécurité routière ;
 - Les convois exceptionnels ;
 - La connectivité et la mobilité (d'infrastructure à véhicule et de véhicule à infrastructure).

3. Les thèmes proposés ont été approuvés et inspireront les activités qui seront menées en commun en 2021.

4. Par ailleurs, le Gouvernement turc, qui a bénéficié du soutien de M. M. Arman (Coordinateur national TEM pour la Turquie) et de M. Andrzej Maciejewski (Directeur du projet TEM), a participé aux activités du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des

coûts de construction des infrastructures de transport organisées sous les auspices du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports.

II. Activités menées dans le cadre du projet TEM en 2021 et résultats escomptés

5. Comme convenu à la soixante-sixième réunion de son Comité directeur, tenue le 12 avril 2021, l'équipe du projet TEM travaille actuellement à l'établissement de rapports sur :

- Les normes de sécurité dans les zones de travaux ;
- La gestion des données dans le domaine des infrastructures routières ;
- La gestion des risques et des changements climatiques dans le sous-secteur des infrastructures routières.

6. En outre, le plan stratégique du projet TEM pour la période 2022-2026 est actuellement en cours d'élaboration. Comme convenu à la dernière réunion du Comité directeur, les activités qui seront menées pendant cette période s'articuleront autour des domaines suivants :

- Domaine A : Performance du réseau en matière d'offre et évolution de la demande ;
- Domaine B : Planification et prestation des services de transport multimodal ;
- Domaine C : Compétences pratiques du sous-secteur routier.

7. S'agissant du domaine A, il est proposé de faire appel à un consultant qui sera chargé de procéder à une analyse complète des données actuelles et prévisionnelles relatives à la demande de transport et de mener une analyse comparative à partir de données récentes (ou actualisées) concernant l'état actuel et le développement prévu ou planifié des infrastructures.

8. Pour ce qui est du domaine B, il est proposé de faire appel à un consultant qui sera chargé d'établir un rapport sur les pratiques qui ont cours à l'échelle internationale et à celle des pays membres du projet TEM en matière de prestation de services et de planification de couloirs de transport multimodal.

9. Compte tenu de la situation actuelle et des résultats obtenus pendant la dernière période de programmation, il est proposé de faire reposer principalement les activités relevant du domaine C sur les ateliers organisés à l'intention des experts des pays membres du projet TEM et de charger l'équipe dirigeante ou le Bureau central du projet TEM de préparer une introduction sur les pratiques actuelles à l'échelle internationale.

III. Conclusions

10. Le projet TEM traite de questions prioritaires pour les États participant, ce qui permet d'accélérer l'intégration des réseaux d'infrastructures de transport sur l'axe Nord-Sud. Dans le même temps, le projet vise à harmoniser les procédures dans le cadre de la gestion du réseau routier en améliorant ces procédures et en suscitant une perception commune des tendances dans le secteur des transports et des difficultés rencontrées par les exploitants des infrastructures routières en matière de mobilité. Le projet TEM renforce la coopération entre les pays, dans le but d'améliorer la qualité de service le long des principaux couloirs autoroutiers.